

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NOYERS-SUR-CHER**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 29 janvier 2024, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

Présents :

M. Philippe SARTORI, M. Jean-Jacques LELIEVRE, Mme Sylvie BOUHIER, M. André COUETTE, Mme Michelle TURPIN, M. Francis NADOT, Mme Françoise BALLAND, M. Michel VAUVY, M. Christian LAURENT, M. Jean-Jacques ROSET, M. Thierry POITOU, M. Frédéric MASSOLO, Mme Patricia ETIENNE, M. Hervé LAVEYSSIERE, Mme Catherine BRECHET, Mme Isabelle LECLERC, Mme Bérénice CULIOLI et Mme Murielle MIAUT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Joël DAIRE, ayant donné pouvoir à Mme Michelle TURPIN
Mme Marie-Claude DAMERON, ayant donné pouvoir à Mme Sylvie BOUHIER
Mme Nathalie RETY, ayant donné pouvoir à Mme Catherine BRECHET
Mme Ingrid FOUQUET, ayant donné pouvoir à Mme Françoise BALLAND

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance :

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de conseillers votants : 22

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : M. Jean-Jacques LELIEVRE

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023, rédigé sous le contrôle du secrétaire de séance, M. André COUETTE, et préalablement transmis à chaque membre du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

Etat des décisions du maire

M. le Maire rappelle que l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qu'il a reçues du conseil municipal.

Dans le respect de cet article, M. le maire rend compte de la décision suivante :

Décision n° 2023-43 du 20 décembre 2023 : Fixation des tarifs 2024 de location de la salle des fêtes

Décision n° 2023-44 du 20 décembre 2023 : Fixation des tarifs 2024 de location de la salle polyvalente

Décision n° 2023-45 du 20 décembre 2023 : Fixation du tarif 2024 de location de la salle Léo Lagrange

Décision n° 2023-46 du 20 décembre 2023 : Fixation des tarifs 2024 des concessions octroyées au cimetière communal

Décision n° 2023-47 du 20 décembre 2023 : Fixation des tarifs 2024 des redevances funéraires

Décision n° 2023-48 du 20 décembre 2023 : Fixation des tarifs 2024 des redevances d'occupation du domaine public

Décision n° 2023-49 du 20 décembre 2023 : Fixation du tarif 2024 de capture des animaux errants

Décision n° 2024-01 du 18 janvier 2024 : Renouvellement de l'adhésion en 2024 à l'association Refuge de Sassay 41

**Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour
du conseil municipal du 18 décembre 2023**

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs
2023/51	Itinéraires de randonnée pédestre – Convention avec le CDRP 41 et la communauté de communes Val de Cher-Controis	M. SARTORI
2023/52	Chemin de mémoire – Ligne de démarcation - Subvention à l'association « Les Amis du Vieux Montrichard	M. SARTORI
2023/53	Projet pédagogique « Petites oreilles pour Grande Musique » à l'école maternelle – Approbation de la convention de financement	Mme BOUHIER
2023/54	Création de zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables	M. SARTORI
2023/55	Désignation d'un référent déontologue des élus locaux	M. SARTORI
2023/56	Avis sur l'ouverture dominicale des établissements de commerce de détail en 2024	M. SARTORI
2023/57	Dépôts de déchets sauvages – Annulation de créances	M. DAIRE
2023/58	Régime indemnitaire du personnel communal pour l'année 2024	M. DAIRE
2023/59	Participations à la protection sociale complémentaire santé et à la garantie prévoyance maintien de salaire des agents communaux pour l'année 2024	M. DAIRE

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2023	Mme ETIENNE
2	Décisions du Maire	M. SARTORI

Décision n° 2024-02 du 18 janvier 2024 : demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2024) pour la requalification de la place Lucien Guerrier et de la rue Nationale (2^{ème} tranche)

Décision n° 2024-03 du 22 janvier 2024 : passation d'un marché avec le cabinet GINGER BURGEAP pour la réalisation d'une étude géotechnique d'avant-projet préalable à la construction d'une halle ouverte pour un montant de 3.060,00 € TTC

Décision n° 2024-04 du 22 janvier 2024 : passation d'un marché avec le cabinet GINGER BURGEAP pour la réalisation d'une étude géotechnique d'avant-projet préalable à l'extension de la maison des associations pour un montant de 3.300,00 € TTC

Décision n° 2024-05 du 23 janvier 2024 : passation d'un marché avec le cabinet GINGER BURGEAP pour la maîtrise d'œuvre d'une production de géothermie sur sondes verticales pour un montant de 83.886,00 € TTC

Décision n° 2024-06 du 24 janvier 2024 : passation d'un marché avec la SELARL LAAAB pour une mission de maîtrise d'œuvre de la construction d'une halle et d'un abribus pour un montant de 27.701,87 € TTC

Décision n° 2024-07 du 30 janvier 2024 : passation d'un marché avec l'entreprise BSE pour la réalisation d'un audit énergétique de la mairie pour un montant de 3.240,00 € TTC

Décision n° 2024-08 du 5 février 2024 : passation d'un marché avec l'entreprise SAS ADACCAR CONCEPT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 3.120,00 € TTC

2024/01 - Attribution des marchés de travaux de l'aménagement du centre-bourg (place Lucien Guerrier, rue Nationale et carrefour de la Libération)

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

Par délibération du 7 septembre 2023, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation pour le marché de travaux d'aménagement du centre-bourg.

La consultation a été lancée le 13 novembre 2023 dans le cadre de la procédure dite « adaptée ». 11 offres ont été présentées pour les 3 lots constitutifs du marché.

La commission mandatée pour examiner les propositions s'est réunie le 17 janvier 2024 pour analyser les offres avec l'appui du maître d'œuvre, le cabinet GEOPLUS.

La commission propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprise	Montant en € HT
Lot 1 : VRD	EIFPAGE Route	1 442 169,09 €
Lot 2 : Eclairage Public – Electricité - Sonorisation	R ² -L'énergie d'éclairer	98 977,50 €
Lot 3 : Aménagements paysagers	Société Nouvelle de Transports et Terrassements Chartrain	103 044,00 €

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;
- ✓ Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;
- ✓ Vu la délibération du 7 septembre 2023 autorisant le Maire à lancer une consultation pour les travaux d'aménagement du centre-bourg ;
- ✓ Vu la publication du dossier de consultation sur la plateforme dématérialisée www.pro-marchespublics.com le 13 novembre 2023 et de l'avis d'appel à concurrence parue dans la NRCO 41 du 15 novembre 2023 ;

- ✓ Vu le rapport d'analyse établi par le cabinet GEOPLUS ;
- ✓ Vu le procès-verbal d'analyse des offres du 17 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Décide de retenir pour le marché de travaux d'aménagement du centre-bourg les entreprises suivantes :

Lots	Entreprise	Montant en € HT
Lot 1 : VRD	EIFFAGE Route	1 442 169,09 €
Lot 2 : Eclairage Public – Electricité - Sonorisation	R²-L'énergie d'éclairer	98 977,50 €
Lot 3 : Aménagements paysagers	Société Nouvelle de Transports et Terrassements Chartrain	103 044,00 €

- ☞ Autorise le Maire à signer les actes d'engagement et tout autre document afférent à la présente délibération

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 février 2024
et de l'affichage le 6 février 2024

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h40.

Le maire

Philippe SARTORI



Le secrétaire de séance

Jean-Jacques LELIEVRE



**Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour
du conseil municipal du 5 février 2024**

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs
2024/01	Attribution des marchés de travaux de l'aménagement du centre-bourg (place Lucien Guerrier, rue Nationale et carrefour de la Libération)	M. SARTORI

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2023	M. COUETTE
2	Décisions du Maire	M. SARTORI

